

## INSTRUCTION

N° 10-030-B3 du 20 décembre 2010

NOR : BCR Z 10 00085 J

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique** du mois de décembre 2010

### ASSIGNATION DES PENSIONS DE L'ÉTAT

#### ANALYSE

Changement d'assignation des pensions dont les titulaires résident au Mali

Date d'application : 01/01/2011

#### MOTS-CLÉS

PENSION ; ASSIGNATION ; TRÉSORIER-PAYEUR GÉNÉRAL POUR L'ÉTRANGER ; PAYS ÉTRANGER

#### DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 88-025-B3 du 29 février 1988

#### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

#### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

CRP	TGE											

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*Service des retraites de l'État*

*Département des retraites et de l'accueil - Bureau 1D*

Les comptables sont informés de la fermeture de la Trésorerie auprès de l'Ambassade de France au MALI, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Aussi, les pensions dont les titulaires résident au MALI seront désormais assignées sur la Trésorerie Générale pour l'Étranger à Nantes - Service des pensions cristallisées - 30, rue de Malville - BP 54007 - 44040 NANTES Cedex 1.

LE SOUS DIRECTEUR  
CHEF DU DÉPARTEMENT DES RETRAITES ET DE L'ACCUEIL

PHILIPPE FERTIER-POTTIER

**ISSN : 0984 9114**